

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00092

DISPOSITIF LOIRE OBJECTIF INSERTION ET RETOUR A L'EMPLOI (LOIRE) - NOUVEL ACCORD-CADRE 2023-2027 ENTRE L'ETAT, LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE, POLE EMPLOI ET LES COLLECTIVITES PORTEUSES DES PLIE - CONVENTION BILATERALE ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 24 février 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 67

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 10 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230302-D20230009210

Date de mise en ligne : 10 mars 2023

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Cyrille BONNEFOY, M. André CHARBONNIER,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

DISPOSITIF LOIRE OBJECTIF INSERTION ET RETOUR A L'EMPLOI (LOIRE) - NOUVEL ACCORD-CADRE 2023-2027 ENTRE L'ETAT, LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE, POLE EMPLOI ET LES COLLECTIVITES PORTEUSES DES PLIE - CONVENTION BILATERALE ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE

L'accord-cadre 2023-2027 entre l'Etat, le Département de la Loire, Pôle Emploi et les collectivités porteuses des PLIE fixe le cadre d'une nouvelle organisation coordonnée en définissant des orientations stratégiques générales communes ainsi que des principes de gouvernance partagée entre ces signataires, afin d'optimiser les interventions pour accompagner les publics les plus fragiles vers l'emploi.

Cet accord-cadre précise également les modalités de répartition financière de la programmation FSE (Fonds social européen) 2021-2027 entre le Département et les deux collectivités porteuses des PLIE.

L'enveloppe totale accordée au Département de la Loire pour la période 2021-2027 est de 17 102 000 € répartis de la manière suivante :

	Enveloppes 2021 – 2022 Pour rappel	Enveloppes 2023 - 2027	Total 2021 – 2027
PLIE Roannais Agglomération	611 298 €	1 364 006 €	1 975 304 €
PLIE Forez	603 606 €	Sans objet	603 606 €
PLIE Saint Etienne Métropole	1 823 622 €	4 983 817 €	6 807 439 €
Département	2 025 684 €	4 814 316 €	6 840 000 €
Autres : Gestion Département / Financement marchés publics Accompagnement des publics Forez 2023		265 000 €	265 000 €
Autres : Gestion Département / Financements marchés publics Accompagnements des publics hors zones PLIE 2024 -2027	Sans objet	610 651 €	610 651 €
Total	5 064 210 €	12 037 790 €	17 102 000 €

La convention bilatérale Département- Saint-Etienne-Métropole 2023-2027 fixe le cadre partenarial et financier à l'échelle de la Métropole dans le respect des engagements pris au titre de l'accord cadre.

Cette convention définit les objectifs quantitatifs et qualitatifs ainsi que les modalités de collaboration et les contributions de chacune des deux parties signataires.

Saint-Etienne Métropole s'engage à mettre en œuvre :

- des accompagnements personnalisés et renforcés via des référents de parcours pour tous les publics ciblés,
- l'élaboration et la conduite d'actions favorisant l'accès et le retour à l'emploi à travers une programmation annuelle,
- et à financer par ses crédits propres les postes d'animation et de gestion du PLIE correspondant à minima à un tiers du financement apporté par le Département.

Le Département finance les 18 postes de référents de parcours via un marché public porté en propre et la programmation annuelle du PLIE dans la limite d'une enveloppe annuelle de 972 491,28 euros.

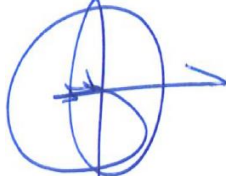
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'accord-cadre du dispositif LOIRE entre l'Etat, le Département, Pôle Emploi et les structures porteuses des PLIE,**
- **approuve et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention bilatérale entre le Département de la Loire et Saint-Etienne Métropole.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

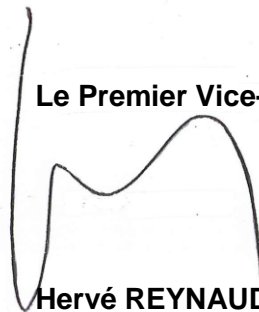
Pour extrait,

La Secrétaire de Séance,

A blue ink signature consisting of a large circle with a horizontal line through it and a vertical line extending upwards from the center.

Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,

A black ink signature consisting of a large, stylized 'M' shape with a vertical line extending upwards from the left side.

Hervé REYNAUD